Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 07/12/2018

### COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

### Département de **VAUCLUSE**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Arrondissement de CARPENTRAS

### Séance du 04 décembre 2018

Nombre de membres En exercice: 27 Présents: 23 Votants: 25

L'An deux mille dix-huit, le quatre décembre à dix-neuf heures.

le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu

N°2018/DELIB/069

habituel de ses séances. Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.

### Objet:

Budget principal 2018 Décision modification n°3

Etaient présents : Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Martine CELAIRE, Pascal GILL, Richard BRANCORSINI, Conseillers Municipaux.

Rapporteur: Sylvette GILL

Etaient absents excusés: Fanny CUER donnant procuration à Philippe de BEAUREGARD, Renée SOVERA donnant procuration à Michel PAÏALUNGA, Emilie LAGIER et Stessy DEROSIER, excusées.

Considérant la désignation de Monsieur Jean-Michel MARLOT, comme secrétaire de séance,

#### Le Conseil Municipal.

Conformément à l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé une décision modificative du budget principal permettant d'ajuster les prévisions budgétaires initiales votées le 5 avril 2018 tout en maintenant l'équilibre budgétaire.

La présente décision modificative tient compte des réalisations d'ores et déjà effectuées et de celles en cours.

Vu l'article L 1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2018/DELIB/020 du 5 avril 2018 portant approbation du budget primitif de la Commune de Camaret-sur-Aigues pour l'exercice 2018,

Vu les différentes réalisations effectuées en 2018 et celles en cours,

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 29 novembre 2018,

## **DECIDE à l'unanimité des votants – 21 voix POUR et 4 ABSTENTIONS** (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Martine CELAIRE et Richard BRANCORSINI) :

 D'adopter la décision modificative N°3 du budget principal de la Commune telle qu'annexée.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,

Maire

Acte certifié exécutoire
Dès sa réception en
Préfecture le : - 7 DEC. 2018
Et sa publication le : 1 0 DEC. 2018



84029 CAMARET SUR AYGUES
Code INSEE BUDGET ANNUEL

CAMARET SUR AYGUES
DM n°3 2018

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal DM3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		No. 19		
D-10226-020 : Taxe d'aménagement	0,00€	911,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	911,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041412-113 : Communes du GFP - Bâtiments et installations	0,00€	97 000,00 €	0,00€	0,00 €
D-20422-824 : Privé - Bâtiments et installations	911,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	911,00 €	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-113 : Terrains nus	97 000,00 €	0,00€	0,00 €	0,00€
TOTAL D 21: Immobilisations corporelles	97 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	97 911,00 €	97 911,00 €	0,00 €	0,00€
Total Général		0,00 €		0,00 €

#### CAMARET SUR AYGUES - BUDGET ANNUEL - DM - 2018

IV – ANNEXES	
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 27 Nombre de membres présents : 23 Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES: Pour: 21 Contre: 0 Abstentions: 4

Date de convocation : 27/11/2018

Présenté par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1), A Camaret sur Aigues, le 04/12/2018 Le Maire, Philippe de BEAUREGARD,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire A Camaret sur Aigues, le 04/12/2018 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par Le Maire, Philippe de BEAUREGARD (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le A Camaret sur Aigues Ne 1 0 DEC, 2018

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.